

### *Le conflit à la B.C. Telephone*

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail):** Madame le Président, j'ai envoyé aujourd'hui même, relativement au conflit qui oppose la B.C. Telephone Company au Syndicat des travailleurs des télécommunications, le télégramme suivant à M. Gordon MacFarlane, président et principal agent exécutif de la B.C. Telephone Company, ainsi qu'à M. William Clark, président du Syndicat des travailleurs des télécommunications:

La présente concerne le conflit de négociation collective opposant la B.C. Telephone Company, la Canadian Telephones and Supplies Limited et le Syndicat des travailleurs des télécommunications. Comme vous le savez, le public est de plus en plus mécontent des répercussions de ce conflit prolongé, comme le prouvent les nombreuses instances que j'ai reçues et les inquiétudes dont m'ont fait part des abonnés du téléphone de la province de Colombie-Britannique. Je m'inquiète également de ce que ce conflit semble interminable et suis d'avis qu'un règlement peut et doit être conclu au plus tôt dans l'intérêt de tous les citoyens intéressés de la province, qui comptent sur ce service important pour leur travail de tous les jours.

Par conséquent, la présente a pour objet de vous informer que je nomme comme médiateur M. William Kelly, premier sous-ministre adjoint des services fédéraux de médiation et de conciliation du ministère. M. Kelly est bien connu dans le milieu des relations industrielles de la Colombie-Britannique étant donné sa participation, au fil des ans, au règlement d'importants conflits sur la côte ouest. Grâce à votre collaboration, je suis sûr qu'il pourra vous aider à en arriver prochainement à une solution de ce conflit. Je vous prierais, ainsi que M. W. Clark, président du Syndicat des travailleurs des télécommunications, de prendre les dispositions voulues pour rencontrer M. Kelly le vendredi 13 février, à 2 heures de l'après-midi, au bureau de Travail Canada situé au 750, rue Cambie, septième étage, à Vancouver.

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, j'ignorais que le ministre ferait une déclaration sur ce très grave conflit ouvrier qui impose aux citoyens de la Colombie-Britannique des frais considérables et de nombreux inconvénients. C'est une question grave. La dernière nouvelle que j'ai eue à ce sujet, quand j'étais à Vancouver il n'y a pas si longtemps, est qu'il n'y avait rien à négocier. Les dernières propositions avaient été déposées, mais aucune demande n'avait été faite de part et d'autre.

Le ministre a nommé un médiateur très réputé et très compétent en la personne de M. Kelly. Je suis certain qu'avec les bons vœux de la Chambre et la grâce de Dieu, il réussira à faire reprendre les négociations et à ramener un peu de bon sens dans cette affaire. Un service d'utilité publique, c'est-à-dire un réseau de communications, a été attaqué. Une propriété privée a été saisie et le service interrompu.

Nous qui siégeons à la Chambre, nous avons une obligation à remplir en ce sens que nous devons chercher à établir d'où viennent l'aliénation et les antagonismes qui opposent le patronat aux organisations syndicales. Je trouve déroutant que les membres de ces associations influentes et bien organisées qui traitent avec les grandes sociétés puissent oublier qu'entre 55 à 65 p. 100 des travailleurs canadiens ne sont pas regroupés et sont de ce fait de plus en plus délaissés.

Il faudrait, au-delà et en marge de cette médiation qui s'impose entre le syndicat et le patronat dans cette affaire de monopole, que la Chambre des Communes et le gouvernement en particulier commencent à s'inquiéter du fait que ceux qui travaillent dans les petites et moyennes entreprises du secteur privé n'occupent pas la même position de force. Et c'est là un problème grave, car il faut à l'heure actuelle essayer de maintenir son niveau de vie puisque l'inflation dans notre économie dépasse 10 p. 100. Je demande donc au ministre du Travail (M. Regan) de consulter ses collègues pour savoir si l'on peut appliquer les mêmes normes pour le règlement des

conflits de travail dans la population active en général que pour ceux qui sont en position de force.

**M. Rose:** Madame le Président, je tiens à féliciter le ministre du Travail (M. Regan) non seulement pour son intervention actuelle dans ce conflit qui s'éternise et qui a des répercussions très graves sur les plans social et technologique, mais aussi pour son choix, comme médiateur, d'un négociateur qui jouit d'un grand respect, M. Kelly. Nous, les gens de la Colombie-Britannique, sommes parfaitement conscients de la gravité de cette série de lock-out, de grèves sur le tas et de grèves tout court. C'est un exemple peu reluisant de pratiques de travail absolument inacceptables et inadéquates, qui ne sont certainement pas à encourager.

● (1520)

A l'instar du député qui a parlé avant moi, je pense qu'il faut faire tout notre possible pour régler ce différend et éviter que cela se reproduise jamais.

Il ne s'agit pas tout simplement d'un différend entre B.C. Tel et ses employés; c'est aussi une révolution dans l'industrie des télécommunications qui est due à l'avènement des micro-plaquettes et d'autres innovations technologiques susceptibles d'entraîner le déplacement de plusieurs milliers de personnes dans ce secteur et dans le secteur administratif au cours des années à venir.

Je dirais que ce conflit a empoisonné l'atmosphère dans une douzaine d'agglomérations de la Colombie-Britannique ou même davantage et il est temps que cela cesse. On constate des retards dans les travaux d'installation, le service s'est dégradé, et on dénote une certaine amertume et une certaine hostilité; il faut absolument faire quelque chose pour résoudre le problème.

Tout le monde sait, je pense, qu'au cours des tentatives de médiation précédentes, le syndicat a lâché du lest et qu'il a limité ses revendications pour essayer d'en arriver à une entente. Par contre, la société B.C. Tel, qui est une filiale d'un géant américain, ne s'est pas montrée aussi conciliante. C'est la direction américaine qui décide des pratiques de travail qui sont appliquées au Canada et du service qui est donné aux Canadiens. C'est intolérable dans un pays indépendant.

Je terminerai en disant que même en Alberta et au Manitoba, sous un gouvernement conservateur, et en Saskatchewan, sous un gouvernement néo-démocrate, les télécommunications et les sociétés de téléphone appartiennent à la province et sont soumises à son contrôle et à sa juridiction. Tel devrait également être le cas en Colombie-Britannique.

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Madame le Président, le ministre a agi de façon très directe dans cette affaire, mais nous observons encore là une réaction à une situation de crise. On ne traite en effet que les symptômes quand on attend pour agir que la situation devienne intolérable pour toutes les parties. J'aurais aimé que le ministre aille un peu au-delà des symptômes dans sa déclaration.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député veut-il poser une question? Il le sait sans doute, un seul orateur de chacun des partis est autorisé à donner la réplique au ministre après sa déclaration. Je donnerai la parole au député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) s'il désire poser une question.